

tionales comme les N.C.M., le GATT, l'O.C.D.E., le F.M.I. et les Nations Unies. Le représentant spécial des États-Unis pour le commerce, M. Robert Strauss, est venu à Ottawa (septembre) s'entretenir avec des ministres canadiens des négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) et des problèmes du commerce mondial.

Les deux pays se sont entendus sur un nouveau barème de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent, censé entrer en vigueur à l'ouverture de la saison navigable de 1978. L'accord intervenu entre l'Administration (canadienne) de la Voie maritime du Saint-Laurent et la *St. Lawrence Development Corporation* (société américaine) devait être officialisé par un échange de notes entre les deux gouvernements.

Énergie

Les questions énergétiques sont restées au premier plan des préoccupations canado-américaines en 1977. Les deux pays ont signé en janvier et ratifié en septembre le Traité relatif aux pipelines de transit, qui garantit la sécurité réciproque du débit et la non-discrimination en ce qui a trait aux hydrocarbures de l'une des parties acheminés sur le territoire de l'autre au moyen de pipelines de transit déjà en exploitation ou à construire. Mais le fait saillant de l'année en matière d'énergie demeure l'accord négocié sur les principes applicables à un gazoduc du Nord. Les deux parties ont ainsi défini le cadre dans lequel elles entendent construire et exploiter un pipeline qui transportera, au début, du gaz de l'Alaska vers les marchés américains et, par la suite, du gaz canadien vers les marchés du Canada méridional.

Au début de l'année, le Canada a accepté d'accroître, en cas d'urgence, ses exportations de gaz naturel vers les régions des États-Unis le plus durement touchées par les rigueurs de l'hiver et la pénurie énergétique. Des consultations bilatérales ont eu lieu au cours de l'année sur le problème de l'approvisionnement en pétrole des États du « Northern Tier »¹, qui sont dépendants du Canada à cet égard, et ont débouché sur un accord prévoyant des échanges d'hydrocarbures totalisant plus de 60 000 barils par jour dans les

deux sens. Cette coopération bilatérale dans le secteur de l'énergie, qui s'est aussi manifestée en d'autres occasions, a amené les États-Unis à mieux comprendre les politiques du Canada en matière de prix et d'exportation, politiques qui, entre autres, consistent à réduire graduellement les exportations de pétrole et à augmenter les prix du gaz et du pétrole canadiens en les alignant sur les cours mondiaux. Par ailleurs, les deux pays ont renforcé leur collaboration, déjà ancienne, dans le secteur nucléaire en signant, en novembre, un accord bilatéral provisoire sur la poursuite de la coopération et des échanges dans ce domaine.

Enfin, à l'Agence internationale de l'énergie et à la Conférence sur la coopération économique internationale, le Canada s'est penché avec les États-Unis et d'autres pays sur diverses questions énergétiques et connexes.

Environnement

Le Canada et les États-Unis ont encore attaché beaucoup d'importance aux questions écologiques transfrontalières. Il y a longtemps que les deux pays coopèrent dans ce domaine; c'est depuis la signature du Traité sur les eaux limitrophes, en 1909, et la création de la Commission mixte internationale (C.M.I.) qu'ils cherchent ensemble des solutions mutuellement satisfaisantes aux problèmes que pose la protection de l'environnement le long de leur frontière commune. A maintes reprises, les deux gouvernements ont eu à se consulter et à négocier avant d'entreprendre des projets de toutes sortes. Le rôle de la C.M.I. est loin d'être négligeable à cet égard; en effet, outre ses fonctions de réglementation et de consultation, la Commission a effectué, à la demande des deux gouvernements, des études spéciales qui ont orienté leurs décisions dans certains secteurs. Son apport a été particulièrement important au regard des questions relatives à la qualité et au niveau des eaux dans les Grands Lacs.

¹ États qui forment la bande septentrionale des États-Unis